



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat
général**

NATIONALISATION DES BANQUES

(Direction du Trésor, 1945-1986)

Répertoire méthodique détaillé

établi par Sylvie JULIEN

1ère édition électronique

Centre des archives économiques et financières
Savigny-le-Temple

2023

Cet instrument de recherche a été rédigé avec un logiciel de traitement de texte.
Il est en français.
Conforme à la norme ISAD(G) et aux règles d'application de la DTD EAD
(version 2002).

Sommaire

Nationalisation des banques.....	6
Organisation et opération bancaires.....	7

Référence

B-0067724/1 – B-0067736/2

Niveau de description

Dossier

Intitulé

Nationalisation des banques.

Dates extrêmes

1945-1986

Noms des principaux producteurs

Direction du Trésor, bureau A4 (banques et compagnies financières nationales).

Importance matérielle

13 boîtes soit 1,61 mètre linéaire.

Langue des documents

Français

Institution responsable de l'accès intellectuel

Service des archives économiques et financières

Localisation physique

Savigny-le-Temple (77)

Conditions d'accès

Communicabilité selon les articles L.213-1 à L.213-6 du Code du patrimoine.

Conditions d'utilisation

La reproduction de ces documents est soumise au règlement intérieur de la salle de lecture du Service des archives économiques et financières.

Modalités d'entrée

Versement du 26 mai 1989 portant la référence PH 142/89.

Historique du producteur

La loi du 30 août 1940 transforme la direction du mouvement général des fonds en direction du Trésor qu'elle limite à la gestion interne, les relations financières internationales étant réservées à une direction des finances extérieures nouvellement créée. Mais la mise en œuvre du plan Marshall donne à la direction du trésor un positionnement majeur (décret du 30 juillet 1948). Tout en gardant la compétence relative au mouvement général des fonds, elle étend ses missions à la conversion de l'administration des finances à l'économie : désormais, elle coordonne le financement des investissements publics, par l'intermédiaire successivement de la commission des investissements (décret du 10 juin 1948), du Fonds de développement économique et social (FDES) (décret du 30 juin 1955) et du comité des investissements à caractère économique et social (décret du 27 novembre 1996). À la suite des nationalisations de l'après-guerre, elle se voit également attribuer un rôle dans le contrôle des entreprises publiques et dans la mise en place de l'État actionnaire. Sa tutelle sur les entreprises

nationalisées, d'abord purement financière, devient progressivement technique, étayée par une fonction de "transformateur d'épargne" en investissements à long terme. De toutes ces missions, il résulte une large implication de sa part dans la transformation de la structure industrielle de la France. En 1948, la direction du trésor reprend le bureau de statistiques et d'études financières, et le transforme en 1953 en service des études économiques et financières. Cet outil d'analyse et de prévision économiques est érigé en direction de la prévision en 1965. Cette même année, la direction du trésor récupère un grand nombre d'attributions de la direction des finances extérieures (décret du 1er juin 1965). L'expansion de ses activités reste étroitement liée à celle des missions de la direction du budget, s'agissant de la préparation, du contrôle et de l'exécution des opérations financières et de trésorerie. En matière budgétaire, la distinction ministère de l'économie / ministère du budget (de 1978 à 1981, puis de nouveau à partir de 1994) provoque la séparation de la direction du Trésor des comptes du Trésor et des administrations financières. Collectant et distribuant les fonds, pilote de la mission de contrôle des activités financières (décret du 24 juillet 1984, décret du 19 mai 2004), la direction du Trésor joue également un rôle de premier plan dans la réforme du secteur bancaire. Elle soutient, sous sa tutelle directe, le développement du secteur parapublic correspondant et participe au développement du marché financier. Enfin, une nouvelle sous-direction est créée avec le transfert des attributions de la direction des assurances (décret du 8 février 1991). Le mouvement de privatisation d'entreprises industrielles et de banques commencé en 1986 rétrécit le périmètre d'intervention de la DT et aboutit à la transformation de la sous-direction qui était chargée de la gestion des actifs de l'État dans les entreprises publiques en un service à compétence nationale rattaché au directeur du Trésor, l'Agence des participations de l'État (décret du 9 septembre 2004 et arrêté du 11 octobre 2004). Enfin, la mission historique de gestion de la dette publique est confiée à un autre service à compétence nationale également rattaché au directeur du Trésor, l'Agence de la dette, dite Agence France Trésor (arrêté du 8 février 2001). En 2004 (décret n° 2004-1203 du 15 novembre 2004), la direction du trésor est absorbée par la direction générale du trésor et de la politique économique (DGTPE).

La DGTPE devient, le 13 mars 2010, la direction générale du Trésor (DG Trésor) (décret n° 2010-291). La simplification du nom, marque pour cette direction l'aboutissement de plusieurs réorganisations internes liées notamment à la modification profonde des modes d'intervention de l'État dans l'économie : réduction de la taille du secteur public économique (privatisations), transferts de compétences au niveau européen (politique commerciale, réglementation bancaire et financière, politique monétaire et de change), transfert des compétences de contrôle à des autorités administratives indépendantes (Autorité de contrôle prudentiel, Autorité des marchés financiers, etc.), délégation de la mise en œuvre opérationnelle des politiques publiques à des agences de l'État (Ubifrance, agence française de développement, etc.).

Évaluation, tris et éliminations

Les doublons ont été éliminés.

Mode de classement

Ces archives ont été classées de manière thématique.

Présentation du contenu

La loi du 11 février 1982 entraîne la nationalisation, « par le transfert à l'État en toute propriété des actions représentant leur capital », de 39 banques et deux compagnies financières réalisant leurs opérations de dépôt et de crédit à vue ou à court terme et ayant leur direction générale sur le territoire français. La direction du Trésor assure alors la

représentation de l'État actionnaire auprès de ces établissements bancaires, les relations avec les dirigeants des banques nationales et les nominations aux conseils d'administration, l'analyse et le suivi de gestion, le suivi des opérations affectant le capital de ces banques.

Ce fonds est constitué d'archives relatives, d'une part, à la mise en œuvre de la loi de nationalisation et, d'autre part, à l'organisation et au fonctionnement des banques nationalisées en 1982.

Indexation

Établissement de crédit

B-0067724/1 – B-0067729/1, B-0067733/1, B-0067735/2 – B-0067736/1

Mise en œuvre de la nationalisation des banques.

1945-1984

B-0067724/1 – B-0067729/1

Préparation de la loi de nationalisation des banques.

1945-1982

B-0067724/1

Documentation, jurisprudence, historique, correspondance avec les organismes syndicaux.

1945-1982

B-0067725/1

Documents préparatoires.

1981

B-0067726/1

Débats parlementaires : proposition de résolution de l'Assemblée Nationale (1981), comptes rendus analytiques des débats parlementaires (1981), amendements (1981-1982), rapports parlementaires (1981-1982).

1981-1982

B-0067727/1

Dossiers de presse : projet de rédaction de la loi sur les nationalisations (1981), examen du premier projet de loi au Parlement (1981), préparation des textes d'application (1981-1982), presse étrangère (1981-1982), définition du champ des nationalisations (1981-1982), avis du Conseil d'État (1981-1982), modes d'évaluation des banques et indemnisation (1981-1982), dossier de presse sur les avis du Conseil Constitutionnel des 16 janvier et 11 février 1982 (1981-1982).

1981-1982

B-0067728/1

Avis du Conseil d'État (1981), avis du Conseil Constitutionnel (1981-1982).

1981-1982

B-0067729/1

Projet de loi, projet de décret.

1981-1982

B-0067733/1

Coût des nationalisations. - Commission administrative nationale d'évaluation (1982), recours contre les décisions d'évaluation (1982-1983).

1982-1983

B-0067735/2

Redevances et dividendes sur les organismes nationalisés en vue de l'établissement des lois de finances pour 1983, 1984 et 1985, articles 58 et 59 des projets de lois de finances, documents parlementaires, amendement présenté par le Gouvernement : correspondance, notes, arrêté, tableaux.

1982-1984

B-0067736/1

Réactions et problèmes soulevés par la nationalisation : bilan de la mise en œuvre, aspect international (1972-1982), européen (1973-1983), juridique (1982), mise en œuvre, aspect réglementaire : notes, correspondance.

1972-1983

B-0067729/2 - B-0067736/2

Organisation et opération bancaires.

1963-1986

B-0067729/2

Champ d'application, définition, exceptions : correspondance, notes, tableaux.

1981-1982

B-0067730/1 – B-0067731/1

Situation des banques inscrites.

1963-1985

B-0067730/1

Généralités : réglementation (1963-1973), critères d'évaluation (1971-1981), situation (1973-1981), divers (1974-1982), liste des banques inscrites (1981) : notes, chiffrage, tableaux.

1963-1982

B-0067730/2

Association Française des Banques (1981-1982), Caisse Nationale de l'Industrie et Caisse Nationale des Banques, création : rôle (1981-1982), conventions (1982), conseil d'administration (1982-1985), conséquences des nationalisations (1982-1985), contrôle financier (1984-1985) : listes, notes, correspondance, tableaux, procès-verbaux.

1981-1985

B-0067731/1

Société Générale (1974-1981), banques nationales, divers (1974-1982), BNP (1977-1981), Crédit Commercial de France (1981), Compagnie Financière de Suez (1981), CIC (1981-1982), Crédit du Nord (1981-1982), Banque Worms (1981-1982), Monod Française de Banque (1982), Paribas (1981-1983) : notes, correspondance, tableaux.

1974-1983

B-0067732/1

Constitution des conseils d'administration des banques et sociétés nationalisées, nomination des membres (1974-1984), instructions pour les administrateurs généraux de banques (1981-1982), rapport de la mission de contrôle des activités financières (1983) : correspondance, notes, tableaux.

1974-1984

B-0067733/2

Commission nationale d'évaluation. - Contentieux liés au coût des nationalisations : correspondance, dossiers de renvoi vers le Conseil d'État (1982-1983).

1982-1983

B-0067734/1

Indemnisation des actionnaires : principes, listings (1978-1980), tableaux (1980-1981), évaluation du coût (1981-1982), réclamations (1981-1982), liste des actionnaires (1982), réflexions (1981-1984) : notes, correspondance, tableaux, listings.

1978-1984

B-0067734/2

Actionnariat : distribution d'actions gratuites au personnel des banques (1973-1982), cession d'actions (1974-1975) participation des salariés à la gestion des banques nationalisées (1981), intéressement et participation des travailleurs aux fruits de l'expansion des organismes bancaires (1982) : notes, correspondance, procès-verbaux, tableaux.

1973-1982

B-0067734/3

Échange des participations croisées entre banques et entreprises nationalisées : échange des titres et des actions (1975-1986), tableaux (1976-1983), obligations convertibles (1981-1983), compte-rendu de réunion interministérielle du 26 avril 1982 (1982), : correspondance, notes, tableaux.

1975-1986

B-0067735/1

Commission de contrôle des banques : documents comptables sur les banques.

1981-1984

B-0067736/2

Contentieux (1981-1985), veto (1982).

1981-1985